

Province de Québec

**Municipalité de SAINT-LUDGER-DE-MILOT**

# **AVIS PUBLIC**

## **Projet de règlement # 03-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Rita Ouellet, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, à l'effet :

Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 7 avril 2026, le projet de règlement n° 03-2026 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

Que l'adoption du règlement n° 03-2026 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 4 mai 2026 à 20 h à l'Édifice municipal situé au 739, rue Gaudreault de Saint-Ludger-de-Milot;

Que ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'Édifice municipal situé au 739, rue Gaudreault de Saint-Ludger-de-Milot durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au [www.ville.st-ludger-de-milot.qc.ca](http://www.ville.st-ludger-de-milot.qc.ca);

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 10e jour d'avril deux mille vingt-six

Signée

  
Directrice générale greffière-trésorière